

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle exclusif de Visser & Smit Hanab NV par Verbraeken Drilling Infra NV

Le 19 avril 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition du contrôle exclusif de Visser & Smit Hanab NV (ci-après "Visser & Smit") par Verbraeken Drilling Infra NV (ci-après "Verbraeken").

Cette transaction a été notifiée le 29 mars 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Verbraeken appartient au groupe dont le holding central est We Connect Infra NV (ci-après "We Connect Infra Group"). We Connect Infra Group est actif sur le marché de la construction de travaux de génie civil pour les services publics, qui est une subdivision du marché plus large de la construction. We Connect Infra Group fournit donc principalement des services de construction de génie civil pour les services publics en Belgique et est également actif en France, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Visser & Smit est un fournisseur de services d'ingénierie, de construction et d'entretien d'infrastructures aériennes et souterraines et est principalement actif dans l'installation et l'entretien de canalisations et d'installations pour l'égouttage et l'eau, de canalisations et d'installations industrielles, de gaz et de chauffage urbain. Visser & Smit est principalement active en Flandre et, dans une moindre mesure, en Région bruxelloise et en Wallonie.

Dans sa décision du 19 avril 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne fait pas obstacle au maintien d'une concurrence effective sur les marchés en cause et ne soulève donc pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).